

# Le Canada Musical.

VOL. 7.]

MONTREAL, 1<sup>ER</sup> JUIN 1880.

[No. 2.

## La Musique au Cinquantenaire Belge.

(Extrait d'une lettre de Bruxelles.)

Les journaux américains nous apportaient, il y a quelques jours, le récit évidemment tout fantaisiste d'une étonnante aventure : Deux pianistes de Valparaiso s'étant pris de querelle, avaient imaginé un duel à la gamme chromatique ; ils avaient joué du piano " l'un contre l'autre " pendant quarante heures de suite, sans boire, manger, ni dormir ; au bout des quarante heures, l'un était mort, l'autre fou. Quant aux témoins (car cet invraisemblable duel avait eu ses témoins réguliers,) ils donnaient, au dire des journaux yankees, des signes visibles d'aliénation mentale.

Ce qui, dans ce racontar d'outre-mer, n'était qu'une fiction plus ou moins ingénieuse, va devenir à Bruxelles, dans quelque temps, un fait de la plus navrante réalité.

C'est à propos des fêtes du cinquantenaire belge que la chose a été imaginée—vous savez, ces fameuses fêtes de l'Indépendance dont la date n'est pas encore fixée, et qui promettent de durer quatre mois sans intermittence, depuis le 1<sup>er</sup> mai jusqu'au 31 août.

Au cours de ces fêtes, il y aura un grand concours international de musique, lequel concours commencera le 25 juillet pour finir le 9 août. Dans le programme de ce divertissement artistique, une série de trois prix est offerte aux sociétés "de toutes nationalités" pour l'exécution d'un morceau d'harmonie "imposé". On peut se faire inscrire pour prendre part à ce concours jusqu'au 20 avril. Or, dès aujourd'hui, pour ce même morceau "imposé" cent soixante-sept sociétés ont déjà envoyé leur adhésion.

Le programme stipule que "les décisions du jury seront prises sans délibération". Je le crois bien. Un jury qui, après avoir entendu cent soixante-sept fois de suite le même morceau, serait en état de délibérer, ce serait le comble de l'invraisemblance. A moins de requérir des infortunés atteints de surdité incurable depuis leur naissance, où trouvera-t-on des musiciens disposés à s'exposer à un pareil excès de dévastation auriculaire ?

Eh bien ! ceci n'est encore rien. Il y a pis. D'après les usages du pays, quand une société de musique—chœur, fanfare ou harmonie—vient à Bruxelles concourir à un festival quelconque, il est de tradition que, pendant son séjour dans la capitale, cette société donne une sérénade au bourgmestre. C'est une démonstration de politesse, mais, dans le cas présent, la démonstration de politesse va devenir une insupportable persécution. Pour l'ensemble des divers concours de la fête musicale, dix-neuf cent cinquante-cinq sociétés ont envoyé déjà leur adhésion. Mettons qu'il n'en vienne plus que quarante-cinq, cela fera un chiffre de deux mille sérénades que le bourgmestre de Bruxelles aura à subir dans une période s'étendant du 25 juillet au 9 août—une moyenne de cent trente sérénades par jour!—c'est à devenir hydrophobe.

On m'assure cependant, et j'apprends la nouvelle avec plaisir, que le bourgmestre de Bruxelles a trouvé une combinaison qui atténuera, dans une certaine limite, ce que cette vexation musicale aurait d'excessif. Lors de la représentation-gala offerte à la famille royale par l'administration communale, à l'occasion des fiançailles de la princesse Stéphanie, M. Vanderstraeten a, forcément et nécessairement, mécontenté pas mal de monde. Pendant huit jours, les petits et même les grands journaux de Bruxelles ont été remplis de protestations, de réclamations, de reproches amers. On ne pouvait pas, cela va sans dire, inviter tout le monde ; tous ceux qui, à un titre quelconque, se croyaient des droits à une invitation et qui durent se contenter d'aller place de la Monnaie assister au défilé des voitures, ont poussé des cris de Mélusine.

Les deux mille et quelques sérénades dont le bourgmestre est menacé, vont lui permettre de mettre quelque baume sur ces blessures d'amour-propre déçu. Un registre a été déposé chez le concierge de l'Hôtel de Ville, et tous ceux qui désiraient s'offrir la récréation d'une, même de deux sérénades, pouvaient s'y faire inscrire jusqu'au 1<sup>er</sup> mai dernier.

## Nouvelles Artistiques Canadiennes.

—M. Moïse Saucier, professeur de piano, a transporté son domicile au No. 72, rue Vitré.

—Une chanson a été spécialement composée, par un de nos poètes favoris, pour le 65<sup>e</sup> bataillon, à l'occasion de sa récente visite à Québec.

—M. G. Couture, professeur d'harmonie et de chant, occupe maintenant des appartements dans le magasin de M. J. Gould, No. 1, Carré Beaver Hall.

—La fanfare "Lorne" de Dominionville, Glengarry, a présenté une adresse à son directeur, M. Joseph Maffre, au commencement du mois, en reconnaissance de ses utiles services.

—A la Basilique de Québec on a chanté, le jour de la Pentecôte, la "Messe du second ton" harmonisée, (publiée à Montréal par la Maison A. J. Boucher,) avec accompagnement de quelques cuivres.

—La messe harmonisée par l'organiste de la Basilique de Québec, M. Gustave Gagnon, pour notre prochaine fête nationale, a été exécutée en petit comité il y a quelques jours. Le travail est on ne peut mieux réussi.

—L'Orphéon de St. Jean, sous la direction de M. R. Hamel, a plusieurs fois rehaussé l'éclat des exercices du mois de Marie de cette paroisse, par son beau chant : il était dû reste, parfaitement secondé par l'habile organiste, Mlle. J. Plante.

—Mercredi, le 19 mai, le Colonel Fletcher a fait l'inspection de la fanfare Victoria, (M. Charles Lavallée, conducteur,) attaché au 53<sup>e</sup> bataillon. La fanfare a joué plusieurs morceaux de musique dont l'exécution a donné grande satisfaction au Colonel.